

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2008 à 20h30

L'an deux mil huit, le vingt huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame CHARTIER Catherine, Maire.

Etaient présents : Mmes CHARTIER Catherine, ANDRE Brigitte, BENOIST Marie-France, DUPONT Christine, Mrs AUVRAY Daniel, M.LAILLIER Philippe, LEBOEUF Michel, ESNAULT André, HAMELIN Maurice, M.BADUFLE Gilles, VOISIN Jean-Marie, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s :

Secrétaire : Melle BOURDIN Julie

I- Convention avec l'intercom pour l'achat groupé de panneau de signalisation verticale de police

Madame le maire rappelle à l'assemblée que la commune de St Laurent sur Mer va procéder à l'achat de signalisation verticale de police pour la période 2008-2010. Pour ce faire un groupement de commande d'achat de fournitures va être mis en place avec la Communauté de Communes de Trévières.

Le conseil Municipal de St Laurent sur Mer après en avoir délibéré,

- Autorise Madame le Maire à signer la convention précisant les modalités du groupement de commandes.
- Le conseil Municipal a désigné Monsieur AUVRAY Daniel représentant de la commune au sein du groupement de commandes et Monsieur VOISIN Jean-Marie en tant que son suppléant.

Le renouvellement de panneaux existant est pris en charge par la communauté de communes.

Le conseil décide de poser les panneaux suivants :

- 50 km/h et renouvellement du 30 km/h avenue de la Libération
- 2 panneaux 30 km/h rue de la 2^{ème} DIUS
- 2 panneaux 30km/h rue Quincangrogne
- Renouvellement du panneau sens interdit de la rue entre l'Avenue de la Libération et la Rue du Val
- Renouvellement des 2 sens interdit dans la Rue du Ruquet
- 1 panneau « Toilettes »

VOTE UNANIME

II-Devis de Dératisation

Madame le maire présente un devis réalisé par GDS service pour la dératisation de l'enrochement du bord de maire qui s'élève à 228.66 € pour 2 passages. Le conseil demande si l'entreprise pouvait faire la totalité des enrochements allant jusqu'à chez M.LACROIX et nous en indiquant le coût.

III-Luminaires NEXITY

Mme CHARTIER fait lecture d'un courrier de NEXITY nous demandant de choisir la couleur du mat des luminaires(à la charge de NEXITY) du futur lotissement sachant que la lanterne existe qu'en couleur gris anthracite.

Le conseil décide de mettre le mat de la même couleur que la lanterne soit gris anthracite.

VOTE UNANIME

IV-Subvention transformation du POS en PLU

Madame le maire fait lecture d'un courrier du Conseil Général nous accordant une subvention de 6 668 € pour la transformation du POS en PLU.

Le conseil accepte à l'unanimité cette subvention.

V-Synthèse Analyse d'eau

Madame CHARTIER fait lecture du bilan des analyses d'eau de baignade de la saison 2008 effectué par la D.D.A.S.S.

St Laurent est classé pour la 2^{ème} année consécutive en classe "A" (eau de bonne qualité).

Suite à la réunion avec la SNSM, Madame CHARTIER informe que celle-ci ne mettra pas de sauveteurs à disposition de ST Laurent pour la saison 2009 (faute de personnel) mais qu'elle a déjà pris contact avec des sauveteurs désireux de venir à St Laurent.

VI-Classement touristique

La commune a enfin reçu le dossier de demande de classement en " commune touristique". Ce dossier sera à transmettre à la préfecture qu'à partir du 03 mars 2009.

VII-Saisie du Conseil National du Littoral

-

Après la décision de principe prise par le conseil de réagir à la lettre de mise en demeure du préfet du 10 avril 2008, imposant à la commune de déplacer « les braves » après le 65^{ème} anniversaire du Débarquement, une commission ad hoc, composée de Gilles Badufle et Marie-France Benoist, a travaillé à la mise au point d'une stratégie. Celle-ci a abouti à la constitution d'un dossier argumenté et la saisie du Conseil National du Littoral, afin d'obtenir dans un cadre légal une exception à la loi pour un cas de figure qui ne sait encore jamais présenté. Une lettre signée par Mme le Maire a été adressée à cet effet à Mr Bignon, Président de la commission permanente du Conseil National du littoral le 29 octobre. Depuis un certain nombre d'élus locaux et de personnalités ont été ou vont être contactés et informés de l'action de la commune.

Les membres du conseil, régulièrement informés de l'état d'avancement des démarches sur un sujet qu'ils sont particulièrement attachés à défendre dans l'esprit du devoir de mémoire, tiennent à donner leur aval à l'unanimité aux actions menées.

VIII- Remerciements

Madame le Maire fait lecture de remerciements reçus de l'association Omaha Beach Bedford concernant la cérémonie organisée pour les 10 ans de l'association ainsi que

des remerciements d'un anglais concernant la commémoration de l'opération Aquatint.

IX-Affaires diverses

- Présentation des panneaux « Grand Site Classée d'Omaha Beach » qui se trouveront aux entrées de la commune.
- Lecture d'un courrier de l'enseigne CASINO
- Lecture du courrier de présentation du nouveau Sous Préfet de Bayeux : Monsieur RANCHERE Jacques.

SEANCE LEVEE A 22H35